

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES MEMBRES DE LA DAO DEMANDE D'ADHÉSION

Nom du demandeur :

Adresse postale :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Note : Cette couverture n'est disponible que pour les membres domiciliés au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'éligibilité.

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

Oui Non

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande.

Détails de l'entreprise

Ne remplissez **pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise dans laquelle vous êtes employé.

Vous exercez une activité de denturologiste pour laquelle vous avez besoin d'une assurance?

Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entité) :

Nom de l'entité ou de l'entreprise :

Adresse du lieu (si elle diffère de l'adresse ci-dessus) :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entité pour laquelle vous avez besoin d'une couverture?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Informations sur l'adhésion

Pour être admissible à cette assurance, vous devez être membre de la Denturist Association of Ontario (DAO). Si vous n'êtes pas membre de la DAO, cette police est nulle et non avenue. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'admissibilité.

Êtes-vous membre en règle de la Denturist Association of Ontario?

Oui Non

Veuillez indiquer votre numéro de membre de la DAO :

Détails du demandeur

Avez-vous fait l'objet d'une réclamation, d'un procès ou d'une plainte en matière de responsabilité professionnelle contre vous ou votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous, où que ce soit dans le monde? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Est-ce que vous ou votre entreprise fournissez des services professionnels en dehors du champ d'activité d'un denturologiste? [Remarque : les polices ne couvrent que les services qui relèvent de votre champ d'activité en tant que denturologiste. Les autres services professionnels ne sont pas couverts par cette assurance.] Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous fait l'objet d'allégations de négligence professionnelle écrites ou verbales au cours des cinq dernières années? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Une police d'assurance responsabilité professionnelle a-t-elle déjà été refusée, annulée ou le renouvellement de l'assurance a-t-il déjà été refusé? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Fournissez-vous (ou votre entreprise fournit-elle) des services à l'étranger? Oui Non
Si oui, veuillez fournir des détails.

Assurance responsabilité professionnelle (erreurs et omissions)

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité en cas de blessures ou de dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle survenue dans le cadre de votre activité professionnelle de denturologiste. Votre police d'assurance couvre également les plaintes déposées contre vous auprès de l'organisme de réglementation dont vous dépendez.

Aperçu de la couverture :

Formulaire de politique	Occurrence
Dépenses juridiques réglementaires	150 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Remboursement des frais de défense pénale	150 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Frais de défense pour le remboursement des abus	150 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Perte de revenus	Jusqu'à 1 000 \$ par jour
Citation à comparaître	10 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Perte de documents	65 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Fonds de thérapie et de conseil	25 000 \$ par sinistre / 50 000 \$ par période d'assurance
Dépenses de relations publiques	25 000 \$ par sinistre / période d'assurance
Territoire de couverture	Canada

Limite	Prime
2 000 000 \$ par sinistre / 5 000 000 \$ au total	<input type="checkbox"/> 320 \$
5 000 000 \$ par sinistre / 5 000 000 \$ au total	<input type="checkbox"/> 490 \$

Produits d'assurance complémentaires et solutions juridiques

Les produits d'assurance supplémentaires et les solutions juridiques suivants sont disponibles pour les membres de la DAO à des tarifs compétitifs. Contactez BMS au 1-855-318-6558 ou dao.insurance@bmsgroup.com pour en savoir plus ou pour acheter une couverture.

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Protège les actifs de votre entreprise dans le cas où le nom de votre entreprise est inclus dans une réclamation ou un procès en responsabilité professionnelle.

Les denturologistes devraient envisager de souscrire cette couverture s'ils ont d'autres professionnels (par exemple, des copropriétaires, des employés, des associés) qui fournissent des services pour ou au nom de leur entreprise ou qui facturent sous leur nom d'entreprise.

Assurance responsabilité civile générale

Protège les denturologistes contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels qu'ils peuvent causer à une autre personne du fait de leurs activités et/ou de leurs locaux.

Forfait clinique

L'assurance comprend une couverture des biens et du contenu pour protéger les articles habituels d'un bureau, y compris les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que les stocks, le matériel professionnel et les améliorations. La garantie interruption d'activité couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (par exemple, un incendie). La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à l'entreprise.

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Protège les denturologistes et leur entreprise s'ils ont été impliqués dans une cyber-violation ou une violation de la vie privée. La police couvrira les frais de défense juridique, les frais d'enquête, les frais de notification et de réponse, les frais accordés au(x) patient(s) affecté(s).

Assurance responsabilité des pratiques d'emploi

Protège les denturologistes et leur entreprise contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les licenciements abusifs, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et autres.

Forfait de services juridiques

Ce forfait offre un accès abordable à une série de services, notamment une ligne téléphonique d'assistance juridique, un centre de documents juridiques en ligne et l'accès à des juristes pour examiner des documents juridiques simples ou pour rédiger des lettres juridiques simples en votre nom.

Solutions juridiques personnelles

Cette assurance couvre les frais de justice et les dépenses liées aux dommages corporels, à la protection fiscale, à la perte de revenus, etc.

Solutions juridiques pour les entreprises

Pour traiter des questions telles que les litiges contractuels et le recouvrement de créances, les recours contre les licences légales, etc.

Assurance accidents 24 heures sur 24

Cette couverture est destinée à fournir aux membres et à leurs proches une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

NOUVEAU! Assurance maladie grave

Cette couverture permet de couvrir les coûts liés à une maladie grave telle qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si un membre est diagnostiqué avec l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ qu'il peut utiliser pour tout ce dont il a besoin.

NOUVEAU! Couverture famille contre les risques de cybersécurité

Vous protégez, vous et votre famille, contre les cyberattaques, l'usurpation d'identité et les violations de données. En cas d'incident ou si vous avez des questions à tout moment, des professionnels de la cybersécurité vous guideront tout au long du processus de récupération, en vous apportant soutien et solutions.

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Accès à la couverture des frais juridiques liés à la réponse à une enquête, à une demande de renseignements ou à un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Déclarations et garantie

Le soussigné déclare :

Je déclare qu'au cours des cinq dernières années, aucun assureur n'a annulé, décliné ou refusé de me/nous délivrer une quelconque forme d'assurance responsabilité civile et que la présente demande fait état des risques connus à la date de la demande. Je déclare que les déclarations faites dans le présent document sont à tous égards véridiques et correctes et je demande par la présente un contrat d'assurance fondé sur la véracité desdites déclarations. Je déclare que les déclarations faites dans le présent document sont à tous égards véridiques et correctes et je demande par la présente un contrat d'assurance fondé sur la véracité de ces déclarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas le proposant ou la compagnie à souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire constituera la base du contrat en cas d'émission d'une police d'assurance.

La prime d'assurance est intégralement retenue et n'est pas remboursable.

Il est entendu et convenu que j'autorise (BMS) à faire en sorte que la proposition d'assurance, la communication et la documentation de la police (immédiate et future) soient rédigées en anglais, avec notre consentement exprès. Cette autorisation n'affecte pas les conditions générales énoncées dans la (les) police(s).

Signé par :

Poste :

Date :

Divulgarion des produits

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)	Frais
Assurance responsabilité professionnelle	Par demande	25%	Néant

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, cliquez [ici](#).

Informations sur les paiements

Les provinces suivantes sont soumises à la taxe de vente provinciale :

Les résidents de l'Ontario ajoutent 8 % de taxe de vente

Les résidents du Québec ajoutent 9 % de taxe de vente

Les résidents du Manitoba ajoutent une taxe de vente de 7 %.

Les résidents de Terre-Neuve ajoutent 15 % de taxe de vente

Les résidents de la Saskatchewan ajoutent 6 % de taxe de vente

Sous-total \$

Impôts \$

Total joint \$

Toutes les autres provinces sont exonérées. La TPS ne s'applique pas aux primes d'assurance.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de BMS Canada Risk Services Ltd, ou remplir le formulaire d'autorisation de carte de crédit ci-dessous.

Autorisation de débit de la carte de crédit

N° de compte VISA, AMEX ou M/C

Date d'expiration :

CVV :

Nom du titulaire de la carte :

Signature :

BMS Canada Services de Risque Ltée (BMS)

979 rue bank, bureau 200

Ottawa, ON K1S 5K5

Sans frais : 1-855-318-6558

Fax : 613-701-4234

Courriel : dao.insurance@bmsgroup.com